# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE (I)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE (Part I)**
**ISIN I** FR0010474015
FCP géré par Sycomore Asset Management
**Nom de l'initiateur I** Sycomore Asset Management
**Site Internet I** www.sycomore-am.com
**Contact I** Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations
**Autorité compétente I** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'AMF.
**Date de production du document d'informations clés :** 15/07/2026

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE est un OPCVM, constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement de droit français (ici le 'FCP' ou l' 'OPC').

### Durée

L'OPC a été créé le 27 novembre 2002 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

### Objectifs

Le FCP est nourricier du fonds Sycomore Next Generation (le 'Fonds Maître'), un compartiment de la SICAV luxembourgeoise (UCITS) Sycomore Fund Sicav.
L'objectif du FCP est de réaliser, sur une période de trois ans, une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé augmenté de 2.8% pour les parts « I », en étant investi à hauteur de 95% minimum et en permanence dans le Fonds Maître. Le FCP investira en parts « MF » du Fonds Maître et pourra détenir des liquidités à titre accessoire. La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Fonds Maître en raison de ses propres frais de gestion.
*Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :*
*La stratégie d'investissement du Fonds Maître (libellé en EUR) est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs. Les deux principaux moteurs de performance sont :*
*1. Une stratégie « actions », exposant entre 0% et 50% de l'actif net aux actifs suivants : actions internationales de toutes capitalisations et de tous secteurs, y compris les pays émergents, instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré permettant une exposition ou une couverture à différents secteurs, zones géographiques ou capitalisations et, à titre accessoire, aux OPCVM offrant une exposition aux marchés internationaux, y compris aux marchés émergents. Cela inclut le risque action des obligations convertibles.*
*2. Une stratégie « rendement obligataire », exposant 0% à 100% de l'actif net aux actifs suivants : obligations (y compris les obligations convertibles jusqu'à 10% de l'actif net et les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net) et autres titres de créance internationaux, y compris ceux de marchés émergents, et d'émetteurs publics ou privés de toutes notations, voire non notés, instruments dérivés (contrats à terme standardisés, options et instruments dérivés négociés de gré à gré - incluant les Credit Default Swap ou « CDS» - ayant comme sous-jacents des obligations cotées sur des marchés réglementés internationaux ou des indices obligataires), en exposition ou en couverture, et, à titre accessoire, OPCVM offrant une exposition aux obligations, y compris à haut rendement. Dans ce cadre, jusqu'à 50% de l'actif net pourra être exposé directement (et indirectement dans la limite de 10% via des OPCVM) à des obligations à haut rendement (notées au maximum BB+ ou équivalent), tandis que l'exposition à des obligations non notée est plafonnée à 30% de l'actif net. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées.*
*Enfin, le Fonds Maître peut être exposé entre 0% et 100% aux actifs monétaires suivants afin de protéger le portefeuille contre des conditions de marché défavorables : titres négociables à court terme d'émetteurs du secteur public ou privé notés au minimum A ou équivalent par les agences de notation susmentionnées ou l'équivalent sur la base des recherches de la société de gestion et, à titre accessoire, OPCVM monétaires. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux notations des agences pour évaluer le risque crédit des émetteurs.*
*Jusqu'à 50% de l'actif net du Fonds Maître sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents est limitée à 50%.*
*Ces moteurs de performance pourront être complétés par une stratégie accessoire exposant entre 0% et 10% de l'actif net à des OPCVM appliquant des stratégies de rendement absolue et faiblement corrélés aux indices de marché.*
*Le Fonds Maître n'investira pas plus de 10% de son actif net dans des OPC.*
*Des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés pour des besoins de gestion. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition globale du Fonds Maître, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 120% de l'actif net.*
*Le Fonds Maître peut détenir des liquidités à titre accessoire.*
*L'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de l'univers d'investissement, menée selon notre méthodologie propriétaire d'analyse et de notation « SPICE » et couvre en permanence au moins 90% de l'actif net (sont exclues les liquidités). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire 'SPICE' (Society & Suppliers, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, sous-traitants et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de performance pérenne d'une entreprise.*
*L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (prépondérance des thèmes liées aux défis des générations futures par le biais de quatre axes principaux que sont l'épanouissement au travail, l'environnement et le climat, le développement et l'inclusion de la société ainsi que l'utilisation durable de la technologie), l'engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG par le biais des droits de vote), l'approche best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et, alternativement, l'approche best effort (entreprises faisant des efforts visibles en termes de développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleurs acteurs de l'univers d'investissement ESG). Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site* www.sycomore-am.com.
Les principales limites méthodologiques associées à l'approche extra-financière sont (i) la disponibilité des données pour effectuer l'analyse ESG, (ii) la qualité des données utilisées dans l'évaluation de la qualité et de l'impact ESG, car il n'existe pas de normes universelles ni d'audit systématique par un tiers, (iii) la comparabilité des données, car toutes les sociétés ne publient pas les mêmes indicateurs et (iv) le recours à des méthodologies exclusives qui s'appuient sur l'expérience et les compétences du personnel de la société de gestion.
Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ci-dessus par le Fonds Maître, ce dernier et le FCP relèvent de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).
Le FCP et le Fonds Maître bénéficient du label ISR.
**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 9 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2). Les conditions de souscription et de rachat du FCP nourricier dans son Fonds Maître ainsi que les risques auxquels il

est exposé sont présentés dans le prospectus du FCP nourricier.

**Dépositaire I** BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques du Fonds Maître et du FCP nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

**Affectation des sommes distribuables I** Capitalisation

### Investisseurs de détail visés

Parts dites « clean shares » destinées aux souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP. Le FCP s'adresse notamment aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement minimum de trois ans et qui recherchent une diversification de leurs investissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

*Risque le plus faible* *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

**Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:**

**Risque de crédit I** Du fait de la possibilité pour le Fonds Maître d'être exposé jusqu'à 100% à des instruments monétaires et/ou obligataires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative. Le risque est d'autant plus important sur les titres spéculatifs (« high yield »), qui peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net du Fonds Maître.

**Risque de liquidité I** Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le Fonds Maître est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant indirectement la valeur liquidative du FCP nourricier.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 3 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2020 et août 2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2025

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

**Période de détention recommandée : 3 ans**

**Exemple d'investissement : 10 000 €**

| Scénarios : | | 1 an | 3 ans |
|---|---|---|---|
| **Minimum** | **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.** | | |
| **Tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **7 020 €** | **7 630 €** |
| | Rendement annuel moyen | -29,77 % | -8,63 % |
| **Défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **8 360 €** | **8 600 €** |
| | Rendement annuel moyen | -16,44 % | -4,90 % |
| **Intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **9 910 €** | **10 020 €** |
| | Rendement annuel moyen | -0,90 % | 0,07 % |
| **Favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **11 220 €** | **11 850 €** |
| | Rendement annuel moyen | 12,20 % | 5,83 % |

## Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|---|---|---|
| **Coûts totaux** | 621 € | 939 € |
| **Incidence des coûts annuels (*)** | 6,27 % | 3,03 % |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,10 % avant déduction des coûts et de 0,07 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| **Coûts d'entrée** | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. | Jusqu'à 500 € |
| **Coûts de sortie** | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit. | 0 € |
| **Coûts récurrents prélevés chaque année** | | |
| **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** | 1,08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 102 € |
| **Coûts de transaction** | 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0 € |
| **Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions** | | |
| **Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement** | 15% TTC au-delà de l'indice €STR capitalisé + 2,80%, avec High Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 18 € |

# Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 3 ans.

La durée de placement recommandée est de 3 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en place par la société de gestion, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

# Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

# Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

**Informations à destination des investisseurs suisses**

Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Maintower, Thurgauerstrasse 36/38, 8050 Zürich, et l'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, CH-1204 Genève. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. En ce qui concerne les parts distribuées en et depuis la Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège social du représentant.